

Autres organismes

La Monnaie de Paris

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES ET DE LA RELANCE

Décision n° 2020-21 du 4 juin 2020 portant délégation de signature

Le président-directeur général de La Monnaie de Paris,
Vu le code monétaire et financier, et notamment ses articles L. 121-1 à L. 121-6 ;
Vu la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007 notamment son article 36 ;
Vu le décret n° 2007-259 du 27 février 2007 portant statut de l'établissement public La Monnaie de Paris et modifiant le code monétaire et financier (partie réglementaire) ;
Vu le décret du 27 novembre 2018 portant nomination de M. Marc Schwartz aux fonctions de président-directeur général de La Monnaie de Paris ;
Vu la décision du conseil d'administration du 21 novembre 2018 portant sur les délégations consenties par le président-directeur général ;
Vu la décision du conseil d'administration du 29 mai 2020 portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président-directeur général,

Décide :

Article 1^{er}

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Laurent Faure, directeur adjoint des ressources humaines, délégation est donnée à M. Emmanuel Duflot, responsable qualité hygiène sécurité environnement pour le site de Pessac à l'effet de signer, dans les limites de ses attributions et au nom du président-directeur général, les décisions de dépenses relatives au respect des règles d'hygiène et de sécurité pour le site de Pessac d'un montant inférieur ou égal à 25 000 €.

Article 2

La présente délégation est consentie jusqu'à la date à laquelle la décision du conseil d'administration arrêtant les comptes de l'exercice 2020 de l'établissement sera exécutoire. Elle peut être retirée à tout moment par le président-directeur général.

Article 3

La présente décision est publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 4 juin 2020.

Le président-directeur général,
MARC SCHWARTZ

*Le responsable qualité hygiène
sécurité environnement - Pessac,*
EMMANUEL DUFLOT

Signature sous la mention manuscrite :
« Lu et approuvé, accepte les présents pouvoirs »

*La directrice générale adjointe,
directrice des productions d'art,
directrice de la stratégie,
directrice par intérim des expositions et collections,*
CATHERINE DISTLER

*Le directeur industriel
Monnaies courantes - Pessac,*
JACKY FRÉHEL